P-154 A

3 avril 2006

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour un passage pour piétons sur le chemin de Beau-Soleil».

Rapporteur: M^me^ Catherine Hämmerli-Lang.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 9 novembre 2005. La commission s'est réunie les 13 et 27 février 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer. Nous tenons à remercier M^me^ Olivia Di Lonardo pour les excellentes notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 13 février 2006

Audition de MM. Guillaume Zuber et Daniel Viale de l'Office cantonal de la mobilité

La commission des pétitions procède à l'audition de MM. Zuber et Viale avant celle des pétitionnaires, cela pour des raisons pratiques, ces collaborateurs de l'administration cantonale étant auditionnés ce même soir dans le cadre d'une autre pétition.

M. Zuber nous explique que le chemin de Beau-Soleil est un petit chemin, très étroit, qui mène à la Clinique Générale-Beaulieu. Cette voirie est en zone 30 km/h, faite pour le stationnement alterné, ce qui rend difficile le croisement de voitures. Les pétitionnaires souhaiteraient un passage piétons devant le débouché du chemin de Milan, situé au milieu du chemin de Beau-Soleil.

MM. Zuber et Viale, qui se sont rendus sur place vers 16 h 30, n'ont pas constaté la nécessité d'un passage piétons à cet endroit. A priori, ils n'y seraient pas opposés, mais cela nécessiterait des aménagements, notamment un trottoir supplémentaire, car il n'en existe qu'un sur un seul côté. Il s'agit ici d'une pesée d'intérêts, la question reste ouverte, mais ces collaborateurs de l'Etat n'ont pas constaté de nécessité accrue d'un passage pour piétons.

M. Viale ajoute qu'il s'agit ici d'un trafic de destination et non de transit. Les gens viennent dans cette rue pour se stationner. Il y a un giratoire avec des stops, qui mène à la clinique, c'est donc très sécurisé. Il faudrait peser le pour et le contre en vertu du droit fédéral.

Discussion

Une commissaire s'étonne des propos tenus, car il y a des immeubles d'habitation, un immeuble de médecins ainsi que la clinique qui engendrent beaucoup de trafic. Pourquoi le chemin de Normandie a-t-il été fermé à la circulation?

M. Zuber répond que le chemin de Normandie est privé, tout comme une partie du chemin de Beau-Soleil, et que les propriétaires (la Winterthur) ont décidé de le fermer. Sur le chemin de Beau-Soleil, les voitures circulent lentement, puisqu'il y a des difficultés à se croiser, d'où une sécurité suffisante pour que les enfants puissent traverser. Il n'y a aucun problème de vitesse dans ce chemin, il y a un flux, mais les gens circulent lentement.

Vu qu'il n'y a pas de trottoir, faudrait-il en faire un tout le long du chemin?

M. Zuber répond que cela ne serait pas faisable, le seul endroit où un passage piétons est envisageable est en face du chemin de Milan, et ce au détriment de places de stationnement.

Cela n'est-il pas dangereux s'il n'y a pas de trottoir?

M. Viale répond que le problème est qu'en aménageant un passage piétons on limite l'espace réservé aux piétons.

De quelles manières sont faites les constatations de l'Office cantonal de la mobilité, à savoir: combien de fois ses collaborateurs se déplacent-ils sur les lieux afin de formuler un jugement sur la nécessité d'aménagements?

M. Zuber explique qu'ils s'y sont rendus en fin de journée, pendant environ une demi-heure, mais qu'il n'y a pas eu de comptage effectué. Le comptage comprend les vélos, l'accidentologie, les piétons ainsi que les voitures.

Comment se gèrent les chemins privés?

M. Zuber dit que les chemins privés ouverts au public sont gérés par le Service du domaine public et qu'il y a souvent des servitudes, telles que des charges d'entretien. Il y a des trottoirs qui sont privés en ville de Genève et qui sont entretenus par des privés eux-mêmes, c'est notamment le cas de la pension à la rue de la Prairie. Si un privé décide de fermer son chemin à la circulation, il n'y a rien à faire et c'est notamment le cas pour le chemin de Normandie. Pour fermer un chemin, il faut l'accord de tous les propriétaires.

Un commissaire se dit étonné, car cela peut engendrer des situations invraisemblables, tel que le fait que les véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS) ne peuvent intervenir. Le chemin de Beau-Soleil pourrait-il aussi être fermé?

M. Zuber explique que l'accès aux véhicules du SIS doit être garanti, mais qu'il serait possible de fermer ce chemin, c'est une question de droit de la propriété. Il y a souvent des échanges qui sont faits avec les propriétaires, mais pour fermer un chemin il faut l'accord de tous les propriétaires.

Séance du 27 février 2006

Audition de M. François Weber, pétitionnaire

M. Weber explique être l'instigateur de cette pétition. Il est allé voir les locataires afin de trouver un moyen de rendre le chemin de Beau-Soleil plus sûr, leur premier souci étant que les enfants se rendant à l'école puissent le faire en toute sécurité. Cela concerne aussi bien les enfants qui se rendent à l'école de Peschier que ceux se rendant à celle des Crêts-de-Champel. Plusieurs itinéraires sont possibles, dont celui par le chemin de Beau-Soleil où, justement, aucun passage piétons n'existe.

M. Weber s'est renseigné et on l'a informé que cela était dû au fait qu'il s'agit d'une zone 30 km/h. Les enfants ne distinguent pas ces zones et on leur apprend à traverser aux passages pour piétons et au feu vert. Dans ce chemin se trouve la Clinique Générale-Beaulieu, qui est en travaux, ainsi qu'un laboratoire médical, sans oublier un immeuble de médecins, ce qui engendre beaucoup de trafic, et les automobilistes ne respectent pas toujours les 30 km/h et souvent des véhicules se garent hors cases.

La pétition n'aurait pas été lancée si l'accès par le chemin de Normandie était possible. Pour se rendre à l'école Peschier, il y a plusieurs itinéraires possibles, l'un par le chemin de Beau-Soleil et l'autre par l'avenue Eugène-Pittard. La patrouilleuse, quant à elle, se trouve entre les deux débouchés. Si l'accès piétonnier par le chemin de Normandie était autorisé, cela ne représenterait aucun problème. Un portail existe, mais ce dernier est fermé. Il paraît que c'est la Winterthur qui l'a décidé, alors qu'elle laisse le passage ailleurs où justement les enfants débouchent sans sécurité sur le chemin de Beau-Soleil. Endroit où il n'y a pas de trottoir ni de passage de sécurité.

Il faudrait donc un passage piétons, ainsi les enfants et les parents se sentiraient en sécurité.

Discussion

La discussion tourne autour du fait de savoir s'il faut créer ou ne pas créer un passage piétons et, si oui, à quel endroit, puisqu'une partie du chemin de Beau-Soleil est privée.

Il est étonnant qu'une assurance agisse de la sorte, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants.

L'Association des parents d'élèves de l'école Peschier a également fait une demande afin que ce passage soit ouvert, mais sans succès.

Cette problématique concerne les immeubles de l'avenue Eugène-Pittard ainsi que ceux du chemin de Beau-Soleil, soit deux à trois appartements par étage sur huit étages et douze allées.

D'autre part, la sortie du parking souterrain tant de la clinique que des immeubles n'est pas sécurisée, malgré des stops, qui sont rarement respectés.

Audition de M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité

M. Prina explique que les écoliers sont obligés de faire un détour. Ils ont deux possibilités. Premièrement, passer par le chemin de Beau-Soleil où un retour en arrière est nécessaire pour aller vers la patrouilleuse scolaire. La deuxième solution consiste à aller par l'avenue Eugène-Pittard et retourner vers la patrouilleuse. Le problème est qu'il y a des velléités de mettre des passages piétons dans les zones 30 km/h. Mais, si l'on regarde de près, ce sont des aménagements qui ne coûtent pas très cher.

Il peut être envisagé de relier les deux trottoirs au chemin de Beau-Soleil, puisque ces derniers sont déjà abaissés. Cette décision incombant à l'Office cantonal de la mobilité, M. Prina fera une proposition et un plan.

Discussion et vote

Est-ce que ce chemin relève du domaine public jusqu'au parking de la clinique?

C'est une parcelle rattachée à la Clinique Générale-Beaulieu et le domaine public forme un «T».

Que coûte un passage piétons?

M. Prina répond que, sauf erreur, cela devrait tourner autour d'un millier de francs, mais ce n'est qu'un ordre de grandeur.

Un commissaire relève deux affirmations contradictoires: d'une part, l'Office cantonal de la mobilité a déclaré qu'il s'agissait d'un chemin peu fréquenté par les automobilistes et les pétitionnaires ont affirmé le contraire. D'autre part, l'Office cantonal de la mobilité a également dit que c'était la Ville de Genève qui était compétente.

M. Prina explique qu'ils ont réussi à diminuer le trafic dans ce chemin, en inversant le sens de la circulation, car les gens utilisaient ce chemin afin d'éviter le feu. Il y a moins de 1000 véhicules par jour, cela n'est plus du trafic de transit.

Un commissaire, qui connaît bien l'endroit, soulève qu'il y a un trafic important et que la zone 30 km/h n'est pas souvent respectée. C'est un chemin très fréquenté tant par les habitants que par les personnes se rendant soit à la clinique soit dans les cabinets médicaux et le laboratoire médical.

Tous les commissaires qui se sont exprimés sont d'avis de renvoyer la pétition P-154 au Conseil administratif. C'est à l'unanimité des membres présents que cette décision est acceptée (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 2 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 1 UDC).

Annexe: la pétition

Les Locataires de l'immeuble
Sis 24-36 ch. de Beau-Soleil
1206 GENEVE

7.11.05

Madame
Catherine GAILLARD-IUNGMANN
Présidente du Conseil Municipal de la Ville de Genève
SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 GENEVE

Genève, le 27 octobre 2005

PETITION

POUR UN PASSAGE POUR PIETONS SUR LE CHEMIN DE BEAU-SOLEIL

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

Par la présente nous sollicitons, par souci de sécurité pour nos enfants, la création d'un passage pour piétons sur le chemin de Beau-Soleil, soit à la hauteur de la Clinique Générale-Beaulieu et du chemin qui mène à l'immeuble de la Winterthur assurances, soit au niveau du chemin des milans.

- En effet, il n'existe **aucun passage pour piétons sur le chemin de Beau-Soleil** ce qui constitue un danger certain, la zone de 30 km/h n'étant que très peu respectée par les automobilistes de même que le stop au niveau du rond-point de l'entrée du parking de la Clinique Générale-Beaulieu.

- Les enfants distinguent mal la différence entre une zone de 30 km/h et un passage pour piéton, ce dernier étant le gage d'une **plus grande sécurité** pour eux.

- **Nos enfants apprennent à traverser sur les passages** pour piétons. Or ce chemin est très fréquenté par les écoliers qui se rendent à l'école Peschier et qui se voient contraints de contourner le chemin De Normandie, celui-ci étant entièrement clôturé et fermé à clé (barricadé ?!).

- **La seule patrouilleuse scolaire se trouve** à la hauteur de l'immeuble du chemin De Normandie **sur l'Avenue Louis-Aubert** et, encore une fois, les enfants, pour y accéder, doivent emprunter et traverser cette route non sécurisée.

Par conséquent, nous vous saurions gré de bien vouloir accéder à notre requête.

Par avance nous vous en remercions et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux, l'assurance de nos sentiments distingués.

Les locataires de l'immeuble
24-36, chemin de Beau-Soleil

NOMS, PRENOMS **SIGNATURES**